



Le projet de rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2017 - a été présenté aux organisations syndicales en réunion CCFP le 26 septembre 2017.

Il met en évidence, comme chaque année, de nombreuses données sur lesquelles nos argumentations peuvent s'appuyer.

Ce projet de rapport présente, dans la partie "Faits et chiffres", les données et les analyses sur les ressources humaines des trois versants de la fonction publique. L'emploi, les recrutements et parcours professionnels, la retraite, la formation, les rémunérations, les conditions de travail et les politiques sociales sont autant de thèmes qui permettent d'alimenter le dialogue social et de nourrir le débat public. Cette année, il y a ajout d'un encadré sur l'apprentissage, l'actualisation des données de comparaison internationale sur les rémunérations, des données de rémunération de l'encadrement supérieur, ainsi que sur le temps de travail et son organisation.

Par ailleurs, le projet de rapport comporte un dossier sur les **contractuels dans la fonction publique** : une grande diversité de parcours.

La présentation des résultats annuels est stable pour faire de ce rapport un document de référence, lisible et accessible à tous, dans un souci de préservation de la richesse d'information et pour que chacun y puise la réponse à ses questions. L'UNSA Fonction publique vous invite donc à ne pas hésiter à le consulter.

Les « faits et les chiffres » permettent notamment de montrer que la Fonction publique, c'est avant tout plus de 5 millions d'agents (5,45 millions en 2015) au service de la population et pas mieux rémunérés que les salariés du privé.

La **rémunération mensuelle moyenne est de 2219 euros dans la fonction publique**, avec 2495 euros dans la FPE, 1891 euros dans la FPT et 2239 euros dans la FPH, pour 2249 euros dans le privé. En 2015 toujours, la part des primes et rémunérations annexes dans le salaire brut des fonctionnaires a légèrement diminué : 22,6% dans la fonction publique (après 22,7% en 2014). Ces parts sont néanmoins très différentes selon les catégories hiérarchiques et le versant de la fonction publique :

- FPE : A = 19,2% (mais 30,3% hors enseignants) ; B = 30,6% ; C = 26,4%
- FPT : A = 30,0% ; B = 24,5% ; C = 21,5%
- FPH : A = 25,5% ; B = 21,9% ; C = 19,8%

A noter qu'en 2015, dans l'ensemble de la fonction publique, **le salaire net moyen a augmenté de 0,6%**. Compte tenu de l'inflation presque nulle cette année, le salaire en euros constants a augmenté dans les mêmes proportions, **pour 1% dans le secteur privé**.

Tout le monde n'a pas été logé à la même enseigne : **entre 24 et 34% d'agents** « en place » (c'est-à-dire présents tout au long de deux années consécutives chez le même employeur) **ont connu une baisse de pouvoir d'achat**, du fait de la hausse des cotisations retraite et de l'évolution d'éléments variables de rémunération.

L'UNSA Fonction Publique s'est réjouie que le rapport se concentre davantage que l'an passé sur le salaire net en euros constants pour favoriser une vision « pouvoir d'achat ». Elle a demandé la production d'éléments (pour l'édition 2017 ou 2018) sur les salaires d'entrée dans la fonction publique (dans une optique attractivité de la FP). Elle a appuyé une demande d'un focus sur l'égalité hommes / femmes dans la fonction publique, ainsi que la production rapide d'éléments sur les retraites qui font actuellement défaut (peut-être une séance spéciale sur ce sujet en janvier prochain).

Sur le nombre moyen annuel de jours d'absence pour raison de santé, la FPE est à 12,3, la FPT à 22,4, la FPH à 5,6 pour le personnel médical et 22,7 pour le personnel non médical (le privé étant quant à lui à 16,6). **Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique ne se justifiait donc pas.**

L'étude consacrée aux contractuels est une mine d'informations sur les parcours des contractuels entrés dans la fonction publique en 2011 (identification des classes de contractuels, les contractuels qui ne changent pas de statut, les contractuels qui deviennent fonctionnaires), et contient des éléments statistiques sur la probabilité de devenir fonctionnaire pour les contractuels entrés en 2011.

Il faut savoir que chaque année, **de 2011 à 2015, environ un cinquième des agents qui travaillent dans la fonction publique sont contractuels**. Ces derniers sont en moyenne plus jeunes que les fonctionnaires (37 ans contre 45). Seul un cinquième des contractuels relèvent de la catégorie A contre plus d'un tiers des fonctionnaires. En moyenne de 2013 à 2015 :

- 45% des contractuels ont un CDI mais seulement 35% dans la FPT
- 68% des contractuels en CDD ont un contrat de moins d'un an
- Deux fois plus de non-diplômés (6% contre 3% parmi les fonctionnaires)
- Plus d'un quart des contractuels en CDD de moins d'un an souhaitent changer d'emploi.